AXA THEMA



Gamme Master Plus Une solution d'épargne flexible et personnalisée



Pourquoi Master Plus ?

Définir précisément ses objectifs personnels et professionnels, à court, moyen et long terme, est une étape incontournable dans l'élaboration d'une stratégie patrimoniale.

Choisir ses investissements suppose de tenir compte de l'environnement juridique et fiscal, et de bien connaître sa sensibilité au risque.

Master Plus VIE & CAPI, solutions d'épargne flexibles et personnalisées, s'inscrivent dans le cadre fiscal favorable de l'assurance vie. Multi-gestion, multi-support et multi-option, cette gamme propose plusieurs outils, simples et souples, permettant de se constituer une épargne, de la valoriser et de transmettre un patrimoine en toute quiétude.



Un large choix de supports

Master Plus Euro Patrimoine, l'épargne sécurisée*

Votre épargne est valorisée par un **Taux Minimum Garanti Annuel** et par une Participation aux Bénéfices.

Les actifs mis en représentation du support Master Plus Euro Patrimoine font partie intégrante de l'Actif Général d'AXA France Vie, qui s'élève à plus de 63,6 milliards € (au 31 décembre 2016).

Les supports en Unités de Compte, l'épargne diversifiée

Accédez à près de 700 supports en Unités de Compte, rigoureusement sélectionnés et régulièrement renouvelés.

Bénéficiez d'une offre très large couvrant plusieurs zones géographiques (France, Europe, États-Unis), divers secteurs d'activités (Industrie, Finance, Matières premières...) et classes d'actifs (actions, obligations, produits monétaires).

Master Plus Euro Patrimoine, Unités de Comptes, ...

La clé, c'est de diversifier votre épargne selon vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil investisseur

^{*} Sous réserve du prélèvement des frais de gestion du contrat.

Un contrat à la pointe de la gestion financière

Combinez
différents
modes de gestion
en fonction de
votre profil

Gestion Libre

Gestion
Sous Mandat
Collective

Gestion
Sous Mandat
Personnalisée

La Gestion Libre

En complément de l'accès à un large choix de supports financiers et de la possibilité de réorienter l'épargne entre ces supports à tout moment, plusieurs options sont disponibles :

Option Premium, accédez aux titres vifs*:

- Sélection d'actions au sein de nombreux secteurs d'activités.
- Diversification du portefeuille UC.
- Une offre lisible avec un tarif connu à l'avance et non révisable.

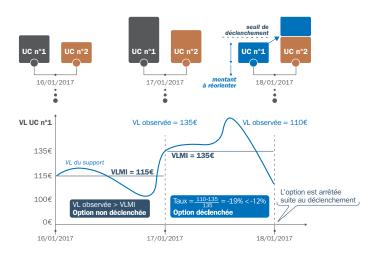
Option Investissement Progressif : Lisser votre investissement sur les Unités de Compte

Selon un montant et une périodicité prédéfinis, l'épargne investie, sur le support en euros « Master Plus Euro Patrimoine » ou un support en Unités de Compte, peut être progressivement réorientée au profit de supports en Unités de Compte. Cette approche progressive permet de lisser les investissements sur les supports en Unités de Compte et donc de minimiser les effets de la fluctuation des marchés.

^{*} Sous certaines conditions.

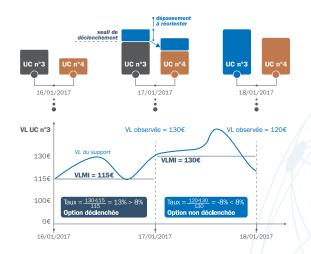
Option Stop Loss Max : Capturer la hausse des marchés en limitant les pertes

Réorientez automatiquement la totalité de votre épargne d'un support en Unités de Compte vers un ou plusieurs supports en Unités de Compte, dès que la performance financière moyenne de ce support est inférieure ou égale à un seuil de déclenchement négatif fixé. Cette option, dont la période d'observation est quotidienne, permet de « capturer » la hausse des marchés financiers et limiter ainsi les pertes quand la tendance s'inverse. Il s'agit ici de personnaliser votre exposition aux risques et adapter votre stratégie en fonction des marchés en planifiant une réorientation automatique de votre épargne dès lors que la valeur de votre support en UC aura atteint le seuil critique que vous avez préalablement déterminé.



Option Écrêtage : Sécuriser les performances de votre contrat ou diversifier vos plus-values

Réorientez automatiquement une partie de votre épargne d'un support en Unités de Compte vers d'autres supports en Unités de Compte, dès que la performance financière moyenne de ce support est supérieure ou égale à un seuil de déclenchement positif choisi par le client. Cette option permet la diversification ou la sécurisation quotidienne de la performance.



La Gestion Sous Mandat Collective

La Gestion Sous Mandat Collective est une solution pour ceux qui souhaitent déléguer leur faculté de réorienter leur épargne. Vous avez en effet la possibilité de définir avec la société de gestion que vous avez mandatée (et acceptée par l'Assureur) l'orientation de gestion que vous souhaitez retenir au regard de vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil investisseur.

La Gestion Sous Mandat Personnalisée

La Gestion Sous Mandat Personnalisée accessible à partir de 250 K€ constitue une prestation sur mesure à forte valeur ajoutée. Elle s'inscrit dans une véritable relation de proximité et de confiance entre le conseiller et le souscripteur qui, sélectionnant une société de gestion, définissent ensemble une orientation de gestion personnalisée, avec l'accès à un environnement financier étendu.

La société de gestion mandatée (et acceptée par l'Assureur) passe ensuite des ordres dans le respect de l'orientation de gestion préalablement établie avec le client.

La Gestion Sous Mandat Personnalisée donne **accès à l'investissement en titres vifs*** : l'investissement en actions sur les marchés financiers, sans avoir recours à des organismes de placement collectifs (FCP ou SICAV).

Libre ou Sous Mandat, Libre et Sous Mandat, Vous avez le choix

Vous pouvez réorienter votre épargne entre les différents modes de gestion jusqu'à 4 fois par an

^{*} NB : L'investisseur ne doit pas avoir de contact direct avec l'actif.

L'investissement sur des supports en Unités de Compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en Unités de Compte ne sont pas garantis par l'Assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Transmettre votre patrimoine en toute sérénité

En plus de la clause bénéficiaire de votre contrat, **Master Plus VIE** vous propose une garantie décès plancher facultative. Cela vous permet de définir le montant de l'épargne que vous souhaitez transmettre aux bénéficiaires désignés en cas de décès.

La garantie décès plancher garantit la somme des versements nets investis, diminuée des éventuels rachats. Une garantie optionnelle accessible à la souscription avant l'âge de 75 ans.

Une fiscalité privilégiée

La fiscalité sur les produits (plus-values) issus du rachat d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation est identique. Elle est particulièrement favorable et les sommes restent disponibles à tout moment.

En revanche, en cas de décès du souscripteur, la fiscalité diffère entre les deux types de contrats.

En cas de vie :

Disposer à tout moment de son épargne, tout en profitant de la fiscalité avantageuse sur les produits

Les prélèvements fiscaux et sociaux interviennent au moment des rachats et en cas de décès pour le contrat d'assurance vie.

Les produits du support en euros sont soumis aux prélèvements sociaux au fur et à mesure de leur inscription en compte.

En cas de rachat, les produits sont imposés au titre de l'impôt sur le revenu (par intégration des produits dans la déclaration des revenus) ou, sur option au prélèvement forfaitaire libératoire. Quelle que soit l'option choisie, ils sont également assujettis aux prélèvements sociaux de 15,50 % sous réserve qu'ils n'y aient pas été soumis antérieurement.*

^{*} Imposition au couru sur les produits du support en Euros. Lors d'un rachat partiel ou lors du dénouement, une régularisation sera opérée par l'Assureur.

Fiscalité applicable si l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire est choisie :

Ancienneté du contrat	Prélèvements fiscaux	Prélèvements sociaux
Moins de 4 ans	35 %	15,50 %
Moins de 8 ans	15 %	15,50 %
Plus de 8 ans	7,50 % **	15,50 %

En cas de décès : L'opportunité fiscale de l'assurance vie

- Si l'assuré a moins de 70 ans : application d'un abattement dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire puis taxation de 20 % jusqu'à 852 500 € et 31,25 % au-delà.
- Si l'assuré a plus de 70 ans : seules les sommes versées après les 70 ans de l'assuré sont soumises aux droits de succession après abattement de 30 500 € (par assuré).
- Dans tous les cas, le conjoint, partenaire lié par un PACS et frères et soeurs sous conditions*** sont totalement exonérés d'impôt.

Les produits attachés au contrat restent assujettis aux prélèvements sociaux de 15,50 %.

Transmettre « sur mesure » : bien rédiger la clause bénéficiaire

La clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie vous permet d'assurer la protection des personnes de votre choix en leur assurant la transmission de tout ou partie de votre patrimoine dans un cadre fiscal particulièrement attractif. Il est également possible de prévoir des aménagements dans la clause bénéficiaire (remploi, indisponibilité des fonds, démembrement par exemple).

^{**} Après abattement annuel de 4 600 € pour un célibataire, ou de 9 200 € pour un couple marié ou pacsé et soumis à imposition commune, sous forme de crédit d'impôt restitué l'année suivante.

^{***} être célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps au moment du décès, avoir plus de 50 ans ou être atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail à son existence, avoir été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 ans ayant précédé son décès.

Accédez simplement à votre contrat où que vous soyez

Master Plus est un contrat moderne dont la signature peut se faire électroniquement. Il est géré par AXA Wealth Services, entité basée à Bordeaux et dédiée à la gestion de la clientèle patrimoniale d'AXA France, réalisant vos opérations avec transparence et rapidité.

Vous disposez d'un accès dédié sur votre site internet NEXUS, sur lequel vous pouvez :

- trouver toute votre documentation contractuelle,
- suivre l'avancement de vos demandes.
- consulter votre épargne et son évolution en détail.

Votre conseiller vous assiste dans tous les actes de la vie de votre contrat.

Master Plus en bref

- Vous accédez simplement à votre contrat où que vous soyez.
- Votre produit évolue avec vous.
- Vous dynamisez votre épargne.
- Vous avez le choix entre plusieurs modes de gestion.
- Vous développez votre patrimoine en protégeant vos proches en cas de décès et vous préparez votre transmission.

Vous avez trouvé la solution d'épargne qui porte, sereinement, tous vos projets:







